

## CONSEIL D'ÉTAT

### Arrêté modifiant l'arrêté fixant la liste des hôpitaux admis à pratiquer à charge de l'assurance obligatoire des soins (loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal))

#### Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), du 18 mars 1994 ;

vu la loi de santé (LS), du 6 février 1995 ;

vu l'arrêt du Tribunal administratif fédéral (TAF), du 17 septembre 2021 (réf. C-7017/2021) qui annule l'arrêté du Conseil d'État fixant la liste des hôpitaux admis à pratiquer à charge de l'assurance obligatoire des soins (loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)) du 28 septembre 2015 pour ce qui concerne Swiss Medical Network Hospitals SA (SMNH SA) et ses établissements ;

vu l'accord signé entre le Conseil d'État et SMNH SA pour la résolution du conflit qui les opposent ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé,

*arrête :*

Modification de l'annexe

**Article premier** L'annexe de l'arrêté fixant la liste des hôpitaux admis à pratiquer à charge de l'assurance-obligatoire des soins (loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)) du 28 septembre 2015 (3<sup>e</sup> colonne) est modifiée, pour ce qui concerne les mandats octroyés à SMNH SA selon l'annexe jointe au présent arrêté.

Mandats de prestations

**Art. 2** Pour le surplus, les mandats accordés à SMNH SA selon l'arrêté du Conseil d'État fixant la liste des hôpitaux admis à pratiquer à charge de l'assurance-obligatoire des soins (loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)) du 28 septembre 2015 sont reconduits jusqu'à la fixation de la nouvelle liste hospitalière.

Exécution

**Art. 3** Le Département des finances et de la santé est chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Recours

**Art. 4** <sup>1</sup>Le recours contre le présent arrêté est ouvert devant le Tribunal administratif fédéral au sens de l'article 53 LAMal.

<sup>2</sup>Il est dépourvu d'effet suspensif.

Entrée en vigueur  
et publication

**Art. 5** <sup>1</sup>Le présent arrêté entre en vigueur avec effet rétroactif au 17 septembre 2021, date de la décision du Tribunal administratif fédéral.

<sup>2</sup>Il sera publié dans la Feuille officielle et inséré au Recueil de la législation neuchâteloise.

Neuchâtel, le 14 septembre 2022

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
L. KURTH

*La chancelière,*  
S. DESPLAND

Annexe 1



Domaine de prestations	Groupes de prestations		SMNH
	Sigle	Désignations	
Paquet de base	BP	Paquet de base	
Paquet de base programmé	BPE	Paquet de base programmé	✓
Dermatologie	DER1	Dermatologie (y c. vénéréologie)	
	DER1.1	Oncologie dermatologique	
	DER1.2	Affections cutanées graves	
	DER2	Traitement des plaies	
Oto-rhino-laryngologie	HNO1	Oto-rhino-laryngologie (chirurgie ORL)	
	HNO1.1	Chirurgie cervico-faciale	
	HNO1.1.1	Interventions ORL complexes (chirurgie tumorale interdisciplinaire)	
	HNO1.2	Chirurgie élargie du nez et des sinus	
	HNO1.2.1	Chirurgie élargie du nez et des sinus avec ouverture de la dure-mère (chirurgie interdisciplinaire de la base du crâne)	
	HNO1.3	Chirurgie de l'oreille moyenne ( <u>tympaanoplasie</u> , chirurgie mastoïdienne, <u>ossiculoplastie</u> y c. chirurgie <u>stapédienne</u> )	
	HNO1.3.1	Chirurgie élargie de l'oreille avec oreille interne et/ou ouverture de la dure-mère	
	HNO1.3.2	Implants cochléaires (CIMHS)	
	HNO2	Chirurgie de la thyroïde et des parathyroïdes	
Neurochirurgie	KIE1	Chirurgie maxillaire	
	NCH1	Neurochirurgie crânienne	
	NCH1.1	Neurochirurgie spécialisée	
	NCH2	Neurochirurgie spinale	
	NCH3	Neurochirurgie périphérique	



Neurologie	NEU1	Neurologie	
	NEU2	Tumeur maligne secondaire du système nerveux	
	NEU2.1	Tumeur primaire du système nerveux (sans patients palliatifs)	
	NEU3	Maladies <u>cérébrovasculaires</u>	
	NEU3.1	Maladies <u>cérébrovasculaires</u> avec stroke unit (CIMHS)	
	NEU4	<u>Epileptologie</u> : diagnostic complexe	
	NEU4.1	<u>Epileptologie</u> : traitement complexe	
<u>Ophthalmologie</u>	AUG1	Ophthalmologie	✓1
	AUG1.1	<u>Strabologie</u>	✓1
	AUG1.2	Orbite, Paupières, Voies lacrimales	✓1
	AUG1.3	Chirurgie spécialisée du segment antérieur	✓1
	AUG1.4	Cataracte	✓1
	AUG1.5	Affections du corps vitré/de la cornée	✓1
Endocrinologie	END1	Endocrinologie	
Gastroentérologie	GAE1	Gastroentérologie	
	GAE1.1	Gastroentérologie spécialisée	
Chirurgie viscérale	VIS1	Chirurgie viscérale	
	VIS1.1	Interventions majeures sur le pancréas (CIMHS)	
	VIS1.2	Interventions majeures sur le foie (CIMHS)	
	VIS1.3	Chirurgie de l'œsophage (CIMHS)	
	VIS1.4	Chirurgie <u>bariatrique</u>	
	VIS1.4.1	Chirurgie <u>bariatrique</u> spécialisée (CIMHS)	
	VIS1.5	Interventions sur le bas rectum (CIMHS)	
Hématologie	HAE1	Lymphomes agressifs et leucémies aiguës	
	HAE1.1	Lymphomes très agressifs et leucémies aiguës avec <u>chimiothérapie</u> curative	
	HAE2	Lymphomes indolents et leucémies chroniques	
	HAE3	Affections <u>myéloprolifératives</u> et syndromes myélodysplasiques	
	HAE4	Transplantation autologue de cellules souches hématopoïétiques	
	HAE5	Transplantation <u>allogénique</u> de cellules souches hématopoïétiques (CIMHS)	

Vaisseaux	GEF1	Chirurgie vasculaire périphérique (artérielle)	
	ANG1	Interventions sur les vaisseaux périphériques (artérielles)	
	GEF2	Chirurgie des vaisseaux intra-abdominaux	
	ANG2	Interventions sur les vaisseaux intra-abdominaux	
	GEF3	Chirurgie carotidienne	
	ANG3	Interventions sur la carotide et les vaisseaux <u>extracrâniens</u>	
	GEF4	Chirurgie vasculaire des vaisseaux intracrâniens (interventions électives, <u>excl. AVC</u> )	
	ANG4	Interventions sur les vaisseaux intracrâniens (interventions électives, <u>excl. AVC</u> )	
RAD1	Radiologie interventionnelle (ou seulement diagnostique pour les vaisseaux)		
Cœur	HER1	Chirurgie cardiaque simple	
	HER1.1	Chirurgie cardiaque et chirurgie vasculaire avec machine cœur-poumons (sans chirurgie coronarienne)	
	HER1.1.1	Chirurgie coronarienne (PAC)	
	HER1.1.2	Chirurgie cardiaque congénitale complexe	
	HER1.1.3	Chirurgie et interventions de l'aorte thoracique	
	HER1.1.4	Chirurgie de la valve aortique	
	HER1.1.5	Chirurgie de la valve mitrale	
	KAR1	Cardiologie (y c. stimulateur cardiaque)	
	KAR1.1	Cardiologie interventionnelle (interventions coronariennes)	
	KAR1.1.1	Cardiologie interventionnelle (interventions spéciales)	
	KAR1.2	<u>Electrophysiologie</u> (ablations)	
KAR1.3	Défibrillateur implantable (ICD) / Pacemaker <u>biventriculaire</u> (CRT)		
Néphrologie	NEP1	Néphrologie (défaillance rénale aiguë et insuffisance rénale chronique terminale)	✓

Urologie	URO1	Urologie sans titre de formation approfondie 'Urologie opératoire'	✓1
	URO1.1	Urologie avec titre de formation approfondie 'Urologie opératoire'	✓1
	URO1.1.1	Prostatectomie radicale	
	URO1.1.2	Cystectomie radicale	
	URO1.1.3	Chirurgie complexe des reins (néphrectomie pour tumeur et résection partielle du rein)	
	URO1.1.4	<u>Surrénalectomie</u> isolée	
	URO1.1.5	Plastie reconstructive de la jonction <u>pyélo-urétérale</u>	
	URO1.1.6	Plastie reconstructive de l'urètre	
	URO1.1.7	Implantation d'un sphincter urinaire artificiel	
URO1.1.8	<u>Néphrostomie</u> percutanée avec fragmentation de calculs		
Pneumologie	PNE1	Pneumologie	
	PNE1.1	Pneumologie avec assistance ventilatoire spéciale	
	PNE1.2	<u>Evaluation</u> avant ou <u>status</u> après transplantation	
	PNE1.3	Mucoviscidose	
Chirurgie thoracique	PNE2	Polysomnographie	
	THO1	Chirurgie thoracique	
	THO1.1	Néoplasmes malins du système respiratoire (résection curative par lobectomie / pneumonectomie)	
Transplantations	THO1.2	Opérations sur le médiastin	
	TPL1	Transplantations cardiaques (CIMHS)	
	TPL2	Transplantations pulmonaires (CIMHS)	
	TPL3	Transplantations hépatiques (CIMHS)	
	TPL4	Transplantations pancréatiques (CIMHS)	
	TPL5	Transplantations rénales (CIMHS)	
	TPL6	Transplantations intestinales	
TPL7	Transplantation de rate		

Orthopédie	BEW1	Chirurgie de l'appareil locomoteur	✓1
	BEW2	Orthopédie	✓1
	BEW3	Chirurgie de la main	✓1
	BEW4	Arthroscopie de l'épaule et du coude	✓1
	BEW5	Arthroscopie du genou	✓1
	BEW6	Reconstruction de membres supérieurs	✓1
	BEW7	Reconstruction de membres inférieurs	✓1
	BEW8	Chirurgie de la colonne vertébrale	✓1
	BEW8.1	Chirurgie spécialisée de la colonne vertébrale	
	BEW9	Tumeurs osseuses	
	BEW10	Chirurgie du plexus	
BEW11	Réimplantations		
Rhumatologie	RHE1	Rhumatologie	
	RHE2	Rhumatologie interdisciplinaire	
Gynécologie	GYN1	Gynécologie	
	GYN1.1	Néoplasmes malins de la vulve et du vagin	
	GYN1.2	Néoplasmes malins du col de l'utérus	
	GYN1.3	Néoplasmes malins du corps utérin	
	GYN1.4	Néoplasmes malins de l'ovaire	
	GYN2	Néoplasmes malins de la glande mammaire	
	PLC1	Interventions liées à la transsexualité	
Obstétrique	GEBH	Maisons de naissance (à partir de la 37e sem.)	
	GEB1	Soins de base en obstétrique (à partir de la 34e semaine et >= 2000g)	
	GEB1.1	Obstétrique (à partir de la 32e semaine et >= 1250g)	
	GEB1.1.1	Obstétrique spécialisée	

Nouveau-nés	NEO1	Soins de base aux nouveau-nés (dès âge gestationnel 34 0/7 SA et PN 2000g)	
	NEO1.1	Néonatalogie (dès âge gestationnel 32 0/7 SA et PN 1250g)	
	NEO1.1.1	Néonatalogie spécialisée (dès âge gestationnel 28 0/7 SA et PN 1000g)	
	NEO1.1.1.1	Néonatalogie très spécialisée (âge gestationnel <28 0/7 SA et PN <1000g)	
(Radio-)oncologie	ONK1	Oncologie	
	RAO1	Radio-oncologie	
	NUK1	Médecine nucléaire	
Traumatismes graves	UNF1	Chirurgie d'urgence (polytraumatismes)	
	UNF1.1	Chirurgie d'urgence spécialisée (traumatismes cranio-cérébraux)	
	UNF2	Brûlures étendues (CIMHS)	
Domaines pluridisciplinaires	KINM	Pédiatrie	
	KINB	Chirurgie pédiatrique de base	
	KINC	Chirurgie pédiatrique	
	GER	Centre de compétence en gériatrie aiguë	

<sup>1</sup> mandat attribué avec une limitation des volumes d'activité

